

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 24

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le 25 SEPTEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, A. SALZE

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES,
Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, M. TEISSIER L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. JP. SEISSON (pouvoir à L. CONSOLIN), M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à C. AMIEL),
D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGÈS), C. BARRY
(pouvoir à C. LABARDE), B. REYNÈS, S. DIET, N. AUBERT

ABSENTS :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Madame Adélaïde JARILLO

20240925 – 13/FIN02. BUDGET PRINCIPAL – CESSION DE VEHICULES A LA REGIE DES
EAUX DE TERRE DE PROVENCE

La Régie des Eaux de Terre de Provence a informé la Commune de sa volonté de devenir propriétaire de véhicules mis à disposition de cette dernière, lors du transfert de la compétence eau et assainissement.

Il s'agit des véhicules ci-dessous :

Budget	Type de véhicule	Année d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 31/12/2023	Prix de vente
EAU	Peugeot – immatriculé BE 409 ZK	2011	7 989.44€	0.00€	1.00€
EAU	Renault Kangoo – immatriculé FA 984 ME	2018	20 643.01€	6 020.01€	6 020.01€
EAU	Fourgon utilitaire – immatriculé CC 820 NV	2012	24 405.81€	0.00€	1.00€

ASSAINISSE- MENT	Renault Kan- goo - imma- triculé ZE - FA 361 MF	2018	19 297.21€	5 514.21€	5 514.21€
ASSAINISSE- MENT	Véhicule utili- taire éco-res- ponsable Maxity imma- triculé DW- 060-NC	2015	29 400.00€	0.00€	1.00€

Ces biens sont revenus, au préalable, dans le patrimoine de la Commune.

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les cessions des biens listés ci-dessus à la Régie des Eaux de Terre de Provence, à la valeur nette comptable lorsqu'elle est supérieure à 0.00 €, sinon à l'euro symbolique.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 26 septembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

